



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

LISTE DE THÈMES POUR DES NORMES DE LA CIPV

POINT 9.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

Informations contextuelles

- [1] Le présent document expose brièvement les amendements que le Comité des normes (CN) a recommandé à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) d'apporter à la Liste de thèmes proposés aux fins de l'établissement de normes de la CIPV (la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* ou la Liste de thèmes) en 2023.

Modifications apportées par le CN à la Liste de thèmes pour des normes de la CIPV

- [2] La présente section récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la base de données contenant la Liste de thèmes, qui peut être consultée sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.
- [3] La responsabilité de la modification des thèmes soumis aux groupes techniques et de leur degré de priorité a été déléguée au CN. Ce dernier tient à jour la Liste de thèmes en ajoutant, supprimant ou modifiant des éléments des catégories suivantes dans les programmes de travail des groupes techniques: termes et expressions présentés pour examen au Groupe technique sur le Glossaire, protocoles de diagnostic présentés pour examen au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, et traitements phytosanitaires présentés pour examen au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.
- [4] Toutes les modifications apportées à la Liste de thèmes sont indiquées dans les rapports des réunions du Comité des normes de mai et novembre 2023².

Réunion du CN de mai 2023³:

- [5] Le CN a retiré «examen visuel» (2022-001) du programme de travail du Groupe technique sur le Glossaire et a demandé que le secrétariat mette à jour en conséquence la Liste de thèmes proposés aux fins de l'établissement de normes de la CIPV.
- [6] En mai 2023, le CN est convenu de retirer les thèmes *Begomovirus* transmis par *Bemisia tabaci* (2006-23) et *Puccinia graminis* f. sp. *tritici* UG 99 (2019-004) du programme de travail du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.

¹ Base de données de la Liste de thèmes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>.

² Page web du CN: <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/> (en anglais).

³ Rapport de la réunion du CN – 2023-05:
https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2023/11/Report_SC_2023_May.pdf.

- [7] Le CN a également levé la mise en suspens du thème Tephritidae: identification des stades immatures de la mouche des fruits ayant une importance économique au moyen de techniques moléculaires (2006-028), et est convenu d'une nouvelle modification de sa portée. En outre, le CN a mis en suspens la révision du protocole de diagnostic 5 (*Phyllosticta citricarpa* [McAlpine] Aa) (2019-011).

Réunion du CN de novembre 2023:

- [8] Le CN a examiné les thèmes reçus en réponse à l'appel à propositions de thèmes de 2023. Il appuie la recommandation formulée par l'Équipe spéciale chargée des thèmes en faveur de l'ajout des thèmes suivants à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*, sous réserve de l'approbation de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 18^e session. Ces thèmes, qu'il a été officiellement demandé à la CMP d'approuver dans le document portant la cote CPM 2024/34, sont récapitulés ci-après:

- 2023-014: Révision de la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*), priorité 2;
- 2023-020: Révision de la NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*), priorité 1;
- 2023-031: Annexe Audits à distance à la NIMP 47 (*Audit dans le contexte phytosanitaire*), priorité 1;
- 2023-008: Annexe à la NIMP 46: Semences de *Phaseolus vulgaris*, priorité 1;
- 2023-018: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux de fruits de *Vitis vinifera*, priorité 2;
- 2023-019: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux d'agrumes, priorité 1;
- 2023-023: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux de tubercules de taro (*Colocasia esculenta*) frais destinés à la consommation, priorité 1;
- 2023-024: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux de fruits de *Malus domestica* destinés à la consommation, priorité 2;
- 2023-027: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux d'oranges (*Citrus sinensis*) fraîches, priorité 2;
- 2023-028: Annexe à la NIMP 46: Déplacements internationaux de bananes (*Musa paradisiaca*) fraîches, priorité 1.

- [9] Conformément au processus convenu, le CN a ajouté les protocoles de diagnostic suivants à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*:

- 2023-003: Annexe à la NIMP 27: *Oryctes rhinoceros*, priorité 2;
- 2023-009: Annexe à la NIMP 27: Identification par séquençage de nouvelle génération de la culture pure de bactéries phytopathogènes réglementées isolées à partir de végétaux, priorité 2;
- 2023-010: Annexe à la NIMP 27: *Alopecurus myosuroides*, priorité 3;
- 2023-012: Annexe à la NIMP 27: Détection et identification d'*Halyomorpha halys*, priorité 1;
- 2023-015: Annexe à la NIMP 27: *Bactrocera correcta*, priorité 2;
- 2023-016: Annexe à la NIMP 27: *Bactrocera tsuneonis* et *Bactrocera minax*, priorité 2;
- 2023-026: Annexe à la NIMP 27: Viroïde des taches solaires de l'avocat, priorité 1;
- 2023-029: Annexe à la NIMP 27: *Thaumatotibia leucotreta*, priorité 1.

- [10] Le CN a approuvé la recommandation du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic de ne pas ajouter les thèmes suivants à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*:

- 2023-011: Protocole de diagnostic pour la détection et l'identification des vecteurs de *Xylella*;
- 2023-017: Protocole de diagnostic relatif à *Colletotrichum kahawae* J.M. Waller et Bridge;
- 2023-025: Le codage à barres de l'ADN comme moyen d'identification des organismes nuisibles réglementés.

- [11] Le CN a recommandé de proposer à la CMP, à sa 18^e session (2024), que le thème «Révision globale du projet de norme réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire (2023-037)» soit ajouté à la Liste de thèmes proposés aux fins de l'établissement de normes.
- [12] Le CN a noté que, à la suite de l'adoption par la CMP, à sa 17^e session (2023), des amendements de 2021 à la NIMP 5, les nouveaux termes qui avaient été adoptés ont été retirés de la Liste de thèmes. Le CN a également noté qu'il était précédemment convenu de retirer certains thèmes relatifs à des protocoles de diagnostic et que la liste a été mise à jour en conséquence.
- [13] Le CN a désigné les responsables et responsables adjoints de norme suivants:
- Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (2004-002) – M. Prudence Tonator Attipoe (Ghana), responsable adjoint;
 - Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (2019-009) – M^{me} Joanne Wilson (Nouvelle-Zélande), responsable de norme, ainsi que M^{me} Mariangela Ciampitti (Italie) et M. Eyad Mohammed (République arabe syrienne), responsables adjoints;
 - Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs maritimes (2008-001) – M. Steve Côté (Canada), responsable de norme, et M. Gerald Glen F. Panganiban (Philippines), responsable adjoint;
 - Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs aériens et aéronefs (2008-002) – M. Steve Côté (Canada), responsable de norme, et M. Gerald Glen F. Panganiban (Philippines), responsable adjoint.
- [14] Le CN a noté qu'il devrait désigner un nouveau responsable de norme pour le Groupe technique sur le Glossaire (2006-013) à sa réunion en mai 2024.
- [15] Le CN a recommandé à la CMP, à sa 18^e session (2024), que les thèmes suivants soient retirés de la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*:
- *Directives relatives aux [mesures] phytosanitaires concernant les envois postaux internationaux* (2018-014);
 - *Exigence concernant le certificat phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés transfrontières achetés en ligne* (2018-021).
- [16] Le CN a noté que le secrétariat avait mis à jour la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* conformément aux décisions prises par le CN à sa réunion en mai 2023 et à la suite de l'adoption par la CMP, à sa 17^e session (2023), des amendements de 2021 à la NIMP 5.
- [17] Conformément au processus convenu, le CN a ajouté les traitements phytosanitaires suivants à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*:
- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Zeugodacus tau* (2023-004), priorité 1;
 - Fumigation de *Malus × domestica* à l'iodure de méthyle contre *Carposina sasakii* (2023-006), priorité 3;
 - Combinaison du traitement par atmosphère modifiée et du traitement par irradiation contre *Trogoderma granarium* (2023-032), priorité 1;
 - Traitement par irradiation contre *Pseudococcus baliteus* (2023-033), priorité 1;
 - Traitement par irradiation contre *Paracoccus marginatus* (2023-034), priorité 1;
 - Traitement par irradiation contre *Planococcus lilacinus* (2023-035), priorité 1.

Recommandations à l'intention de la CMP

[18] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des modifications apportées aux thèmes par le CN;
- 2) *adopter* la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* avec les modifications susmentionnées;
- 3) *demander* au secrétariat de la CIPV de mettre à jour en conséquence la base de données contenant la Liste de thèmes sur le PPI.